

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CD29

présenté par

M. Girardin, M. Fait, M. Haury, M. Le Gac, Mme Lemoine, Mme Caroit, Mme Panonacle,
 Mme Liliana Tanguy, Mme Delpech, Mme Goetschy-Bolognese, M. Raphaël Gérard, M. Buchou,
 M. Ghomi, M. Studer et M. Masségla

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3 000 000	0
Recherche spatiale	0	3 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer le budget de l'Institut polaire français pour lui permettre de continuer à exercer ses missions en 2023 et donc de garantir la présence française en Arctique et en Antarctique à court terme.

L'Institut Paul-Émile Victor (IPEV) est l'agence nationale de moyens et de compétences au service de la recherche française dans les régions polaires. Pour répondre à ses missions, l'IPEV s'appuie sur 6 stations de recherche permettant d'offrir les conditions de travail indispensables aux équipes de recherche ainsi que du navire-ravitailleur brise-glace « L'Astrolabe » propriété des Terres australes et antarctiques françaises TAAF et armé par la Marine nationale.

A l'initiative de l'Assemblée Nationale, la loi de finances pour 2022 avait permis le relèvement du plafond d'emplois de l'IPEV de 7 ETP. La Ministre de la Recherche avait également annoncé le lancement immédiat des études pour la rénovation de la station Dumont D'Urville ainsi qu'un financement dédié de 7 millions sur trois ans en tant que première tranche d'un plan pluriannuel estimé à 30 ou 40 millions d'euros.

A l'heure où les différentes puissances réinvestissent massivement l'Arctique et l'Antarctique, il était primordial que la France assume également son ambition polaire. A cet égard, en 2021, la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) ainsi alerté sur long déclin de la France dans ces régions. Conscient de la nécessité de faire revenir la France dans la cour des grandes nations polaires, le Gouvernement a produit cette année une Stratégie polaire à l'horizon 2030.

Le chemin tracé par la stratégie a été unanimement salué par les acteurs de la recherche polaire. A travers elle, la France renoue avec son histoire de grande nation engagée dans l'exploration et la préservation de ces espaces du bout du monde. Une histoire perpétuée aujourd'hui par nos scientifiques et les personnels de l'IPEV, héritiers de Dumont d'Urville, Charcot et de Paul-Emile Victor. Une ambition renouvelée, malheureusement, déjà mise à mal par le contexte économique et stratégique international.

Ainsi, pour permettre à l'IPEV de faire face aux coûts engendrés par les crises énergétique et sanitaire, et de continuer à assumer la sécurisation d'infrastructures vieillissantes, il est ici proposé d'augmenter son budget de 3 millions d'euros pour l'année 2023, soit :

- 1 million d'euros pour le prix des carburants ;
- 500 000 euros pour le coût des matières premières, le prix du fret maritime et du transport aérien ;
- 500 000 euros pour le maintien des quatorzaines pour les expéditionnaires (covid) ;
- 1 million d'euros pour la sécurisation des infrastructures ;

En tout état de cause, si cet ajustement budgétaire répond à une situation d'urgence seule la mise en œuvre de la Stratégie polaire assurera aux personnels de l'IPEV des conditions de travail convenables et à la France sa juste place dans le concert des nations polaires.

Le mouvement de crédit proposé :

- Retire 3 000 000 d'euros à l'action n°6 Moyens généraux et appui à la recherche du programme 193 Recherche spatiale ;
- Abonde d'autant l'action n° 18 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement du programme 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.